Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 022-200064699-20260522-DEL2026_063-DE

République Française - Département COTES-D'ARMOR - **Beaussais-sur-Mer**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22/05/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 22 Mai à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Beaussais-sur-Mer s'est réuni en Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ORVEILLON Philippe, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/05/2026.

Présents : Mme AMOURET Anne, Mme ARMANGE Cécile, M. BERTIN Yann, M. BONENFANT Mikaël, Mme BROUSTÉ Chrystelle, Mme CHASSEVENT Marie, Mme DE SALINS Catherine, Mme DURETZ Laurence, Mme FRÉTIGNÉ Claudine, M. JÉGARD Yann, Mme JOUANNEAU Estelle, M. LANGERON Christophe, M. MAREC Jean-Pierre, Mme MARIN Magali, Mme MERRIEN Violaine, Mme NEZOU Marie-Reine, M. ORVEILLON Philippe, Mme PARIS Pascaline, M. QUICLET Pierre, M. RAHARD Ludwig, M. RENOU Patrick, M. ROUSSEL Christian, Mme TIRÉ Maryse, Mme VOLTON Estelle, M. WAGLER Henrique

Excusés ayant donné procuration : Mme OLEK Anne-Sophie à M. QUICLET Pierre, M. VILLENEUVE Guillaume à Mme DE SALINS Catherine

Excusé : M. PARDO Gregory

Absent : M. HASLAY Jean-Michel

A été nommée secrétaire : Mme ARMANGE Cécile

2026-063 – Désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Rapporteur : Philippe Orveillon, Maire

***Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales*
***Vu** l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,*
***Vu** la délibération de Dinan Agglomération n°CA-2020-061 portant sur les modalités de désignation et la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)*

Monsieur le Maire précise que la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU).

La Commission locale d'évaluation des charges transférées est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers.
Monsieur le Maire précise que la CLECT est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées. Chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.
La commission élit son Président et un Vice-Président parmi ses membres. Le Président convoque la commission et détermine son ordre du jour ; il en préside les séances. En cas d'absence ou d'empêchement, il est remplacé par le Vice-Président de cette commission. La commission peut faire appel, pour l'exercice de sa mission, à des experts. Elle rend ses conclusions lors de chaque transfert de charges.

Considérant que le conseil communautaire de Dinan Agglomération a créé une CLECT et a décidé d'attribuer un siège titulaire et un siège suppléant à chaque commune membre.

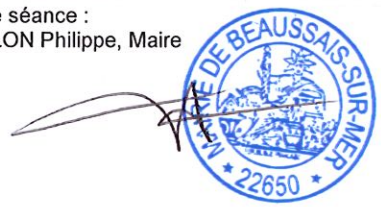
M. le Maire propose au conseil municipal de désigner Philippe Orveillon (membre titulaire) et Catherine de Salins (membre suppléant) pour siéger au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées de Dinan Agglomération

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 022-200064699-20260522-DEL2026_063-DE

En conséquence et après délibéré, le conseil municipal à l'**unanimité**, décide de :

- **DESIGNER** Philippe Orveillon (membre titulaire) et Catherine de Salins (membre suppléant) pour siéger au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées de Dinan Agglomération

En mairie, le 26/05/2026
Président de séance :
M. ORVEILLON Philippe, Maire



Secrétaire de séance :
Mme ARMANGE Cécile

